

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7050

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cumul emploi-retraite est un dispositif inégalitaire car il s'adresse essentiellement aux personnes qui disposent de qualifications reconnues durant leur carrière, qui partent en bonne santé et avec des pensions correctes, et qui à ce titre peuvent reprendre plus facilement une activité.

Selon l'Insee les bénéficiaires actuels du système du cumul emploi-retraite sont ainsi majoritairement des personnes qui ont des carrières complètes et/ou des niveaux de pensions supérieures à la moyenne.

Plutôt que de corriger les inégalités de carrières qui concernent particulièrement les femmes, cet article risque de fragiliser encore davantage les personnes qui vont devoir poursuivre une activité salariée au-delà de 64 ans.